

CONTRIBUTION et COTISATION VOLONTAIRE À L'A.P.E.L. (1 cotisation par famille) :

<i>Revenus annuels*</i>	CATEGORIE	<i>Tarifs mensuels</i> (sur 10 mois)
Inférieurs à 25 000 €	A	42,20 €
Compris entre 25 001 € et 37 500 €	B	55,70 €
Compris entre 37 501 € et 53 500 €	C	67,60 €
Supérieurs à 53 501 €	D	78,50 €
«Soutien» ⁽¹⁾	E	86,40 €
«Bienfaiteur» ⁽¹⁾	F	97,30 €

Cotisation APEL

20 € par an et par famille.
Solidarité, projets pour
l'école, abonnement à
Famille Education

(1) Les catégories «soutien» et «bienfaiteur» sont proposées au libre choix afin de permettre aux familles d'alimenter notre caisse de solidarité.

TROIS CATEGORIES SELON VOS RESSOURCES

- **Catégories A et B et C** : tarifs réduits. **Justificatif obligatoire (avis d'imposition 2016 sur revenus 2015).**
- ☒ **Sans votre avis d'imposition**, votre facture sera établie systématiquement en **Catégorie D**
- **Catégorie D, E et F** : pas de justificatif nécessaire.
- ☒ Bien le noter sur le dossier «votre catégorie et mode de paiement»

Revenus à prendre en considération :

Total des salaires et assimilés + pensions, rentes nets, BIC **avant abattements**, déclarés sur l'**avis d'imposition 2016 sur revenus 2015**.

RÉDUCTION SUR LA CONTRIBUTION : (Enfants scolarisés dans un établissement privé de l'**Enseignement Catholique de Thonon** :

- ◆ **Familles de 2 enfants** : 10 %
- ◆ **Familles de 3 enfants** : 15 %
- ◆ **Familles de 4 enfants** : 20 %
- ◆ **Familles de 5 enfants** : 25 %

RESTAURATION : Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement des locaux.

TARIF MENSUEL DEMI-PENSION 4 JOURS MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE	84,70 €
PRIX D'UN TICKET OCCASIONNEL MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE	7,25 €

Demi-pension : Un changement de régime ne peut se faire qu'une seule fois durant l'année scolaire et est pris en compte au 1^{er} du mois suivant la demande.
Vous devez en informer la direction **par écrit** au moins 8 jours avant.

ÉTUDE-GARDERIE : (gratuit à partir du 3^{ème} enfant inscrit en maternelle ou élémentaire.)

Matin	Jusqu'à 8h00
Au mois	20,40 €
A la séance	2,00 €

Soir	Jusqu'à 18h00	Jusqu'à 18h30
Au mois	29,30 €	41,60 €
A la séance	3,60 €	5,70 €

→ **Facturation chaque fin de trimestre.**

REMARQUE : Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration pour la totalité de l'année scolaire, puis répartis uniformément sur 09 mois, du 10 octobre au 10 juin.

REGLEMENT DES FACTURES : voir fiche comptable ci-jointe.

IMPORTANT : N'accumulez pas de retard dans le règlement des factures.
C'est important pour vous et pour la vie de l'établissement. En cas de difficultés même passagères, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec la Direction.